

Image not found or type unknown



Sur endettement en quittant la france

Par **Inb**, le **21/02/2013** à **23:00**

Bonjour,rnrnJ ai quitte la france il y a 6 ans, en rentrant dans mon pays d orgine j ignorai avoir quelques impayees (hopital a regle car non regle par la secu) et quelques cheques dont le montant ne depasse pas les 2000€), malheureusement aujourd hui je souhaite revenir visiter la france si possible aussi regle ces dettes, mais je n ai pas envie d avoir des ennuis au niveau de la police des frontieres, y aura t il quelques qui pourrait le renseigner!rnrnMerci

Par **citoyenalpha**, le **03/03/2013** à **05:19**

Bonjourrnrnles créances civiles ne font pas l'objet d'information auprès des services des frontières. rnrnEn conséquence le fait d'avoir des créances n'est point un critère d'autorisation à entrer sur le territoire.rnrnRestant à votre disposition.